

Annexe

Demande d'autorisation en application de l'article 2 du Gouvernement wallon du 23 mars 2017 déterminant les conditions à respecter pour l'organisation des concours de pêche et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions et aux modalités d'exercice de la pêche

(une demande par concours, sauf si plusieurs concours au même endroit)

Recto

Organisateur du concours de pêche (dénomination)

--

Représentant de l'organisateur du concours de pêche

Nom	Prénom
Courriel (Email)	Téléphone mobile (GSM)
Adresse postale	

Date(s) et heures de début et de fin du concours de pêche

Date	de	à

Localisation du concours

Localité et Code Postal	Nom du cours d'eau, du canal ou du plan d'eau	Largeur moyenne du cours d'eau, du canal (mètres) ou Surface du plan d'eau (hectares)
<input type="checkbox"/> Cours d'eau ⁽¹⁾ Rive ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Droite <input type="checkbox"/> Gauche	<input type="checkbox"/> Canal ⁽¹⁾ Rive ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest	<input type="checkbox"/> Plan d'eau ⁽¹⁾ Rive ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	Coordonnées des limites du concours ⁽²⁾	
	Limite 1 (amont)	Limite 2 (aval)
Longitude (X)		
Latitude (Y)		
		Longueur de rive (mètres)

⁽¹⁾ Cocher votre choix

⁽²⁾ Coordonnées XY Lambert 1972 (Exemple : X 187589 - Y 65682) ou GPS (format WGS84, format décimal avec minimum 6 décimales : Exemple : Longitude 4,891952 - Latitude 49,901366)

Verso

Avis de la fédération de pêche agréée du sous-bassin concerné par le concours

Nom de la fédération de pêche agréée	
Nom du représentant de la fédération	
Fonction du représentant de la fédération	
<input type="checkbox"/> Avis Favorable ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Avis Défavorable ⁽¹⁾
Motivation si avis défavorable :	Date et signature

⁽¹⁾ le représentant de la fédération de pêche agréée coche la mention de son choix

Accord du Service de la Pêche pour l'octroi de la dérogation

Date et signature Le responsable du Service de la pêche
--

Formulaire à renvoyer par voie postale à :

Service de la Pêche
DNF-DGARNE-SPW
Avenue Prince de Liège 7
5100 JAMBES

ou par mail (plus rapide et sans risque) à :

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél. : 081-33 59 00

Email : sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2017 déterminant les conditions à respecter pour l'organisation des concours de pêche et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche.

Namur, le 30 mars 2017.

Le Ministre-Président

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN